

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 113

**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190189

**Direction en charge :** Social, santé publique et lutte contre les discriminations

**Objet :** Programmation du Contrat de Ville 2019 - Volet santé - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 113

**Commission :** Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190189

**Direction en charge :** Social, santé publique et lutte contre les discriminations

**Objet :** Programmation du Contrat de Ville 2019 - Volet santé - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre des contrats de ville qui vient s'appliquer aux quartiers les plus précaires de la Métropole. Ainsi, le Contrat de Ville de l'Agglomération Stéphanoise a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération n°266 du Conseil Municipal du 8 juin 2015.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, 11 quartiers ont été retenus, définis par décret, dont 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en « veille active » (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch). Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par la Métropole et décliné en une convention d'application communale, délibérée lors du conseil municipal du 7 décembre 2015 (délibération n°598), qui précise les enjeux par quartier. Il a une durée de 6 ans ( 2015-2020 ).

□ **Motivation et Opportunité :**

Le Contrat de Ville de la Métropole stéphanoise, signé en juillet 2015, est, chaque année, le cadre d'un appel à projet lancé par les partenaires (Etat, Métropole, Département, Région, CAF, ...).

L'objet de la présente délibération est, dans le cadre de la programmation 2019, de soutenir rapidement des actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Etienne, qui intéressent les habitants de ces quartiers fragilisés.

□ **Contenu :**

Le volet Santé du Contrat de Ville 2019 s'articule plus particulièrement autour de l'axe 1 "renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants".

Pour 2019, un appel à projet a été lancé. La Ville de Saint-Etienne propose de soutenir, au titre de ses compétences, 17 dossiers et apportera un financement à hauteur de 37 500 €

Les associations concernées sont les suivantes :

Nom	Objet	Subvention 2019 proposée
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Comité de la Loire	Permanence addictions	800 €
La Ligue Nationale contre le cancer - Comité départemental de la Loire	Groupe d'aide à l'arrêt du tabac	1 300 €
Globe 42	Alimentation et santé : Les saveurs du Globe	800 €
	Ateliers collectifs et médiation individuelle de santé	500 €
Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Auvergne Rhône-Alpes	Accompagner la parentalité numérique	1 200 €
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	Coordinateur contrat local en santé mentale	7 500 €
Mutualité Française Loire - Haute Loire	Médiation santé	11 000 €
Association Familiale Protestante	Délicieusement sport	1 700 €
Maison de Quartier du Crêt de Roc	Manger bien, manger malin	1 000 €
	Bouge ta frimousse	1 500 €
	Ateliers du bien-être	3 700 €
Le Babet	Sport addict	1 500 €
Amicale Laïque de Beaubrun	Alimentation Eco citoyen	1 500 €
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire : Centre Social de Beaulieu	Projet global d'information et de prévention santé	1 000 €
Centre Social Alfred Sisley	Locomotiv	1 000 €
Numidya	Projet psycho-social Estime de soi	500 €
Vélo en quartier	Atelier vélo école	1 000 €
TOTAL		37.500,00 €

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 37.500,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	37.500,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations concernées ci-dessus pour un montant total de 37.500,00 €

- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Conseiller municipal Délégué ayant reçu délégation, à solliciter, le cas échéant, les subventions des autres partenaires pour les actions du Contrat de Ville dont la Ville de Saint-Etienne est maître d'ouvrage,
- approuver les avenants établis avec les associations bénéficiant d'un montant de subvention supérieur à 23 000 € suivants :
  - . avenant n°1 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Espace Sisley,
  - . avenant n°1 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Babet,
  - . avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Amicale Laïque Beaubrun,
  - . avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Maison du Crêt de Roc,
  - . avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales,
  - . avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Mutualité Française Loire Haute-Loire,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces avenants dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<p><b>Décision :</b> Proposition adoptée</p> <p><b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)</p> <p>M. Cyril MEKDJIAN, Conseiller Municipal Délégué ne prend pas part au vote</p>	<p><b>Imputation budgétaire</b></p> <p>BP 2019 chapitre 65 article 6574</p>
	<p><b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b></p> <p><b>Cyril MEKDJIAN</b></p>